



UTILISATION DU LOGO DE LA SSC POUR DES ÉVÉNEMENTS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉS PAR DES TIERS

- L'utilisation du logo se fait sur demande à l'adresse info@swisscardio.ch AVANT l'organisation de l'événement.
- la demande doit être soumise AVANT l'organisation de l'événement
- La décision concernant l'utilisation du logo de la SSC est prise par le Présidium de la SSC.
- L'utilisation du logo peut être refusée sans justification, il n'y a pas de possibilité de recours.
- La SSC doit être représentée par au moins un représentant dans le comité du programme, qui est un membre du conseil d'administration de la SSC ou un membre de l'un de ses groupes de travail.
- La formation est internationale ou au moins suprarégionale (mesurée par les participants, le corps enseignant et/ou les organisateurs de l'événement).
- La formation continue est qualifiée pour des crédits de la SSC selon le programme de formation continue en cardiologie. Une demande correspondante sera faite au plus tard lors du dépôt de la demande d'utilisation du logo SSC. L'événement sera donc inscrit dans le calendrier des événements sur le site web de la SSC.
- L'utilisation du logo SSC est gratuite.
- L'utilisation du logo SSC est limitée à un événement et une date spécifique. Pour les événements récurrents (par exemple annuels), une nouvelle demande doit être soumise chaque fois.
- Il est recommandé de vérifier le succès de l'apprentissage pour les objectifs d'apprentissage de la formation correspondante (expected educational outcome).
- La SSC ne peut transmettre les adresses de ses membres à des tiers sans leur consentement.
- La SSC ne fait de la publicité que pour les événements qu'elle organise elle-même.